



Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD) de Moissac

CONTRAT DE MOBILISATION ET DE COORDINATION LOCALE SUR LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Textes de référence :

- Loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance et loi du 5 mars 2007 relative à la protection de l'enfance
- La loi n°201-769 du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants ;
- La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,
- Le 5^{ème} plan interministériel (2017-2019) de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes

Documents locaux de référence :

- Convention du 28 mai 2011 relative à la mise en place d'une mission de coordination pour le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de Moissac.
- Diagnostic Vatla Göra réalisé sur le territoire de Castelsarrasin Moissac en 2009.

PREAMBULE

Les violences conjugales constituent un phénomène de grande ampleur et elles concernent l'ensemble de la population de manière directe et indirecte. Aussi, les pouvoirs publics se sont emparés de la problématique afin de prévenir les violences, prendre en charge les victimes et leurs enfants et de lutter contre la récidive.

Les situations de violences sexistes et sexuelles font parties des phénomènes les plus complexes à quantifier : silence des victimes, manque d'information de la part des citoyen-ne-s et des professionnel-le-s, relative indulgence selon le type de violence, etc., rendent le recueil de ces données difficile.

Par violences sexistes et sexuelles les acteurs du territoire entendent :

- Les violences intra familiales (violence au sein du couple, enfants co-victimes, violences d'ascendant sur descendant)
- Harcèlement sexuel, Harcèlement de rue, Harcèlement au travail
- Viols, agressions sexuelles, agissements sexistes

Aujourd'hui en France 1 femme décède tous les 3 jours sous les coups de son compagnon ou ex compagnon. 225 000 femmes sont victimes de violences conjugales graves de la part de leur conjoint ou ex-conjoint, un des motifs majeurs de saisine des forces de sécurité en zone urbaine comme en zone rurale.

On estime à 143 000 le nombre d'enfants victimes de ces violences de couple, dont 40% a moins de 6 ans. Le coût économique est estimé à 3,6 Mds/an en 2012 (source étude PYTEL 2014)

Chaque année, 93 000 femmes déclarent avoir été victimes de viol ou de tentative de viol, (source ONDRP).

En 2018 **122 femmes** sont décédées sous les coups de leur partenaire, chiffre auquel s'ajoute une centaine de victimes collatérales dont des enfants. (Source Délégation aux victimes du Ministère de l'Intérieur).

En 2019, un décompte arrêté au 25 novembre fait état de 136 victimes de féminicides.

Ces violences portent atteinte aux droits fondamentaux et au principe d'égalité qui fondent notre République et doivent être fermement combattues et réprimées

Malgré des avancées notables, ces violences demeurent néanmoins massives.

Ces constats appellent un engagement sans relâche de la part de l'Etat ainsi que de l'ensemble des actrices et acteurs qui participent à cette politique. Ils nécessitent une action publique toujours plus renforcée, interministérielle et partenariale, en liaison étroite avec les acteurs locaux et qui tend à s'organiser de manière coordonnée autour d'un maillage opérationnel et ciblé au plus près des besoins des victimes.

Vu le contexte européen et international les principales décisions prise en faveur de la lutte contre ces violences, en particulier :

La convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite convention d'Istanbul, adoptée le 7 avril 2011, signée le 11 mai 2011 et entrée en vigueur le 1^{er} aout 2014 en France. (Résolution 48/104 du 20 décembre 1993 de l'assemblée générale des Nations unies relative à la « Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes » et résolution 58/147 du 19 février 2004 sur l'élimination de la violence familiale à l'égard des femmes, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes)

Vu les textes en vigueur en France, en particulier en faveur de la lutte contre ces violences, notamment :

La loi n°201-769 du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants ;

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

Vu les politiques publiques pour prévenir et lutter contre ces violences, en particulier :

Les engagements pris par le Président de la République pour prévenir et lutter contre l'ensemble de ces violences le 25 novembre 2017,

Les actions engagées sur ce champ par le Gouvernement dans le cadre du Comité interministériel à l'égalité entre les femmes et les hommes (CIEFH) du 8 mars 2018,

Le 5^{ème} plan interministériel (2017-2019) de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes,

La stratégie nationale de prévention de la délinquance et le plan départemental de prévention de la délinquance qui en découle, déclinés sur les territoires par les conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance et les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance dont le programme d'actions prévoit notamment l'amélioration de la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes

La convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2013-2018 du 7 février 2013,

Les 30 mesures pour combattre les violences conjugales annoncées par le 1^{er} ministre le 25 novembre 2019 en clôture du Grenelle contre les violences conjugales.

Vu les éléments propres au contexte local :

- Au niveau départemental : un dispositif de coordination VIF

Pour l'ensemble du département de Tarn et Garonne une structuration s'est mise en place à partir de 2015. Un poste de coordinatrice départementale VIF, basé en commissariat (Montauban et Castelsarrasin) a été créé.

La coordinatrice est un agent de terrain, assurant la continuité du traitement des situations de violences, dans leur globalité, des services sociaux aux professionnels de cette prise en charge spécialisée. Elle assure les fonctions traditionnellement dévolues aux référents violences ainsi qu'aux intervenants sociaux en police et gendarmerie. Elle coordonne l'intervention de tous les professionnels sans jamais se substituer à eux.

Le volume d'activité croissant a rendu indispensable la création d'un second poste, basé en zone gendarmerie. L'ouverture de ce second poste en octobre 2019 confère à la coordination une zone de compétence départementale et une continuité du service tout au long de l'année.

- Au niveau infra départemental : le CLSPD de Moissac

Les violences intrafamiliales et particulièrement les violences conjugales plaçaient le Tarn-et-Garonne dans un groupe de 8 départements où les violences représentent plus du tiers des atteintes physiques aux personnes. Pour la commune de Moissac, la brigade de gendarmerie effectuait en 2009 un tiers des procédures du département pour des motifs relatifs aux violences conjugales, en 2019 se sont 25% des procédures.

Fort de ces constats, une étude a été menée en novembre 2009 par des sociologues à la demande de l'Etat : elle montre l'importance du phénomène pour notre territoire.

Depuis 2010, le conseil local de prévention de la délinquance de Moissac (CLSPD) s'attache à développer les moyens pour prévenir et lutter contre ces violences. Avec les partenaires territoriaux impliqués dans la thématique des violences intrafamiliales le CLSPD a mené une réflexion favorisant une meilleure prise en charge des personnes victimes de ces violences.

Dans ce cadre, les acteurs ont souhaité développer les connexions entre les différents services concernés afin de renforcer le travail en réseau. Il s'agissait donc de contribuer à une meilleure réactivité des services face aux situations rencontrées **pour favoriser la cohérence et le suivi de la prise en charge**. Ce travail a conduit en 2013 à l'élaboration conjointe d'un protocole local de prise en charge des personnes victimes de violences intrafamiliales.

Ce protocole à destination des professionnels qui pouvaient avoir connaissance de situations de violences intrafamiliales avait pour but d'améliorer la prise en charge des victimes.

Le CLSPD a aussi réalisé un support partenarial complémentaire visant à communiquer auprès des relais (sportifs, culturels, éducatifs, sociaux...) qui pouvaient être amenés à détecter une situation de violence : ce document s'intitule « livret de sensibilisation sur la détection et l'orientation de personnes impliquées dans des situations de violences intrafamiliales ».

En 2019 la lettre de mission de la coordonnatrice du CLSPD a évolué, rendant nécessaire une actualisation du fonctionnement.

Par ailleurs les CLSPD sont appelés à contractualiser leurs actions en matière de prévention et d'accompagnement des publics victimes de violences avec la mise en œuvre d'un contrat local de mobilisation et de coordination sur les violences sexistes et sexuelles.

Dans ce cadre les partenaires et acteurs du CLSPD s'engagent au sein du CLSPD de Moissac à poursuivre le travail engagé en 2013 dans la mise en œuvre d'une organisation en réseau favorisant le repérage en amont des victimes de violences sexistes et sexuelles, dont conjugales, pour optimiser l'accompagnement de ce public et de leur entourage.

Cet engagement renouvelé se décline par les actions suivantes :

1/ la définition de modalité de travail partenarial, renforçant la coordination des acteurs et professionnels concernés, en vue de favoriser une réponse de proximité au plus près des victimes de violences sexistes et sexuelles,

Celles-ci se traduiront par notamment :

➤ La formalisation des rôles et des missions de chaque institution concernée dans ce cadre, par la réalisation de fiches actions ; qui fait quoi, comment, pour qui ?

L'engagement de tous les acteurs concernés à améliorer le repérage des victimes de ces violences, à orienter et, sous réserve de leur accord et des exigences légales relatives à la levée du secret professionnels, signaler leur situation, en vue d'assurer un suivi de leur parcours ;

➤ Réactivation du groupe thématique du CLSPD « prévention des violences ».

- Coordonner les actions relatives à la prévention de la délinquance de Moissac
- Recenser et évaluer les besoins des différents publics, répondre à ces besoins
- Développer des projets de coordination
- Aboutir à un plan de prévention

2 l'élaboration d'outils et d'actions pour appuyer ce travail partenarial

- Recenser des outils existants (communication, fiches structures, fiches de procédure interne etc...), actualiser le livret de sensibilisation destinés aux professionnels du territoire.
- Intégrer la coordination VIF départementale dans l'ensemble des schémas de fonctionnement et d'orientation des publics.
- Développer le travail en réseau, partager les pratiques : Afin de faciliter les interventions de chacun des partenaires, échanger des informations entre partenaires visant les modes d'interventions partagés et coordonnés, valoriser les compétences de chacun.
 - Mise en place d'un groupe de suivi.
- Redonner la place à l'échange de pratique, réfléchir à la meilleure prise en charge possible, travailler à partir de situations de prise en charge pour mieux comprendre la nature des dysfonctionnements, et améliorer les connexions entre les différents partenaires.
 - Mise en place de groupe d'analyse de pratique.
- Mobiliser les acteurs de la prévention
 - Poursuite des rencontres interprofessionnelles et inter institutionnelles : Pour développer des projets de coordination, recenser et évaluer les besoins des différents publics et répondre à ces besoins.
- L'adoption d'un fonctionnement fondé sur le partage d'information à caractère confidentiel entre les différents professionnels, dans le respect des pratiques professionnelles de chacun (par dérogation le CLSPD constitue un cadre d'échanges d'informations confidentielles Loi 2014 dite Loi Taubira)
- Actualisation du livret de sensibilisation destiné aux professionnels

3/ Mise en place d'action spécifique au CLSPD.

Plus largement, les présents signataires se donnent collectivement pour objectifs, selon leurs domaines de compétences :

- ➔ D'améliorer la connaissance du phénomène des violences sur le territoire (via une remontée régulière d'un diagnostic qualitatif et quantitatif partagé sur le CLSPD)
- ➔ De développer la sensibilisation et la communication auprès du grand public sur les violences sexistes et sexuelles, notamment la sensibilisation auprès des scolaires afin de développer la prévention des violences, le plus précocement possible ;
- ➔ Poursuivre l'effort de formation des professionnels
- ➔ De faire connaître les dispositifs d'information et de prise en charge existants en direction des victimes de violences sexistes et sexuelles, aux niveaux national et départemental.

Le présent contrat a été signé en date du 11 décembre 2019 Id du CLSPD. Il est conclu pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction. Il a vocation à être modifié en fonction de l'évolution du phénomène, de l'implication possible des partenaires et des mesures gouvernementales.

 <p>Monsieur le Maire de Moissac</p> <p>Jean Michel HENRYOT</p>	 <p>Monsieur le Préfet de Tarn et Garonne</p> <p>Pierre BESNARD</p> <p>Pour l'ensemble des services de l'Etat</p>
 <p>Monsieur le Procureur de la République</p> <p>Laurent CZERNIK</p>	 <p>Monsieur le Président du Conseil Départemental</p> <p>Christian ASTRUC</p>
 <p>Monsieur le Directeur Départemental des Services de l'Education Nationale</p> <p>Pierre ROQUES</p>	 <p>Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Montauban</p> <p>Joaquim BIXQUERT</p>

^{1 1} **Les services de l'Etat :**

Sous-Préfecture de Castelsarrasin

Groupement de Gendarmerie Départementale de Tarn-et-Garonne

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

Planning Familial

Annie PRINA MOUCHARD



**Monsieur le Directeur du
CHI Castelsarrasin
Moissac**

Jacques CABRIERES



**Madame la Présidente du
CIDFF 82**

Marie Christine PEREZ



**Monsieur le directeur
Général de L'UDAF 82**

Stéphane MICHELIN



**Madame la Présidente
d'Espace et VIE**

Christine HEMERY



**Monsieur le Président de
l'AVIR 82**

Jean lou LEVI



**Madame la Directrice de la
Caisse d'Allocation
Familiale de Tarn et
Garonne**

Marie CHRISTINE
PELISSOU



**Madame la Vice-Présidente
de la Mission Locale de
Tarn et Garonne**

Colette JALAISE

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le 15/06/2020

ID : 082-228200010-20200505-CP2020_05_3-DE

SLOW

**Madame la Présidente
d'Escale Confluences**

Françoise PIERIE



EPICE 82

Jacques MOIGNARD



**Président de la Maison des
ados de Tarn et Garonne**

➔ Pour les associations spécialisées dans la prise en charge des femmes victimes de violence

LE CIDFF CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES

MISSIONS : Accueillir - Informer - Accompagner – Orienter

- Accès aux Droits : informations juridiques gratuites individuelles et actions collectives
- Médiation Interculturelle : aide aux démarches administratives
- Service spécialisé d'Aide aux Femmes Victimes de Violences Sexistes – SAVS :
 - Accueil et accompagnement juridique et administratif
 - Soutien psychologique
 - Participation au dispositif d'hébergement temporaire des victimes
- Bureau d'Accompagnement Individualisé vers l'Emploi (et la Formation) – BAIE
- Prévention à l'Égalité Fille/Garçon et Homme/Femme auprès d'un public jeune et adulte
- Formation des professionnels
- Soutien à la fonction parentale

ENGAGEMENTS :

Dans le cadre du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance de Moissac (CLSPD), le CIDFF 82 s'engage à :

- Saisir la coordinatrice VIF concernant les situations de violences sexuelles et sexistes rencontrées localement, en fonction des besoins et répondre à ses sollicitations
- Poursuivre les permanences locales dans le cadre de la programmation annuelle du CLSPD :
 - Accueil Violences et Accès aux Droits :

les 1^{er} et 3^{ème} jeudi au CCAS et au Centre Social CAF du Sarlac

- Soutien psychologique des victimes de violences sexistes

les 2^{ème} et 5^{ème} mardi au CCAS (Maison de l'Emploi et de la Solidarité)

Collaborer au fonctionnement du CLSPD à travers ses diverses instances dédiées aux violences sexuelles et sexistes.

CONTACT :

Tel.05.63.66.11.61

Adresse 154 Rue Marcel Guerret à Montauban

Directrice Leila ATHMANI

Mail cidff82@cidff82.com

Site web <http://www.infofemmes-mp.org>

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Fermeture au public les lundis et mercredis après midi

MISSIONS :

Un protocole d'accueil, de prise en charge et d'accompagnement est proposé aux femmes victimes de violences et à leurs enfants au sein du CHRS / Service d'Accueil Mère-Enfants SAME

- ✓ Accueil et hébergement des femmes ou des familles en situation de rupture suite à des violences, des difficultés familiales, des déracinements brutaux.
- ✓ Aide à la reconstruction personnelle (sophrologie, suivi psychologique).
- ✓ Suivi individualisé avec un accompagnement dans les démarches, une aide à la recherche d'un logement, une approche du monde du travail en vue de l'actualisation d'un projet socio-professionnel, d'une accession à l'autonomie par le relogement.
- ✓ Soutien à la parentalité (atelier petite enfance, massages maman/bébé, contes etc...)
- ✓ **Accueil sécurisant de femmes souhaitant rompre avec le milieu prostitutionnel, sur orientation des associations spécialisées, en partenariat avec le réseau Ac.Sé de l'association ALC de Nice et de femmes victimes de mariages forcés.**
- ✓ Atelier d'Adaptation à la Vie Active (A.V.A.) avec activité rétribuée (entraînement au travail).
- ✓ **Association agréée dans le cadre de la commission départementale de sortie de prostitution.**
- ✓ **Dispositif transport des femmes victimes de violences :**
Toute femme victime de violences, avec ou sans enfant, peut bénéficier d'un transport gratuit en vue de :
 - Se rendre dans un centre d'hébergement,
 - Répondre aux besoins d'une expertise médicale ou à une comparution judiciaireLa victime, ou toute personne en son nom, professionnel (assistant social, gendarmes, 115, structures) peut solliciter ce dispositif au : (05.63.04.99.05).
- ✓ **Chantier d'Insertion « Au Fil de S.O.I.E. » contrats de travail à durée déterminée articulés avec un accompagnement vers l'insertion professionnelle.**

ENGAGEMENTS :

Dans le cadre du présent contrat local, l'association Espace et Vie saisit la coordinatrice VIF en tant que de besoin concernant toutes les situations de violences intrafamiliales sur le territoire de Moissac dont elle aurait eu connaissance et répond à toutes ses sollicitations. Par ailleurs l'association s'engage dans la mesure de ses possibilités à participer au fonctionnement du CLSPD à travers ses diverses instances dédiées aux violences sexuelles et sexistes.

A la demande de la coordonnatrice ou d'un travailleur social du pôle, un entretien avec la psychologue peut être proposé à une femme qui demande une aide au discernement.

CONTACT :

Tél : 05.63.04.99.05

Noms des référentes : Ghislaine LAVIALE, Odile AUBE

Dispositif transport : Christine LESTRADE

Adresse : 2 rue de la maladrerie 82200 Moissac

Mail espaceetvie@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

24h/24 365 jours/an

L'ASSOCIATION « LE PLANNING FAMILIAL »

MISSIONS

Etablissement d'information

- ✓ Espace d'information, de prévention, d'écoute et d'accompagnement sur les questions liées à la sexualité, la contraception, l'ivg, le conseil conjugal, la maternité, la parentalité
- ✓ Animations d'éducation à la vie affective et sexuelle, égalité filles-garçons de la maternelle à l'université
- ✓ Animations de programmes de santé publique : réduction des risques sexuels, genre et santé sexuelle
- ✓ Animations d'accompagnement à la parentalité
- ✓ Animations de groupes de parole santé des femmes, en groupes mixte égalité femmes-hommes
- ✓ Animations de groupes de parole auteurs de violences conjugales
- ✓ Formations des professionnels dans le cadre d'une approche de genre sur les questions de sexualité et des violences faites notamment aux femmes et aux enfants

Accueil de jour

Un accueil de jour pour les femmes victimes de violences conjugales, de violences sexuelles, de violences intrafamiliales :

- Anticiper les situations d'urgence et préparer le départ du domicile pour les femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants
- Disposer d'une structure ouverte pendant la journée pour éviter les remises à la rue pour les femmes et leurs enfants en hébergement de nuit
- Offrir des services spécifiques : soutien psychologique, groupes de parole, accompagnement dans les démarches administratives, mise à disposition d'outil informatique, téléphone, domiciliation, pièce de repos, espace de jeu adapté pour les enfants, sanitaires, laverie...
- Repérer et orienter les enfants exposés aux violences
- Atelier d'art thérapie et atelier Pigment pour les enfants exposés et les femmes victimes

ENGAGEMENTS

Dans le cadre du présent protocole, le Planning Familial s'engage à communiquer toutes les situations de violences intrafamiliales concernant le territoire de Moissac dont elle aura eu connaissance, à la Coordinatrice du CLSPD.

Enfin l'association s'engage dans la mesure de ses possibilités, à participer au fonctionnement du CLSPD à travers ses diverses instances dédiées aux violences sexuelles et sexistes.

CONTACT

Tél : 05. 63.66.01.32

Noms de référentes : Monique MONRIBOT – Blandine ORENGA

Adresse : 505 Avenue des Mourets 82000 Montauban

Mail : planning.familial.82@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h pour l'ets d'information

Du lundi au samedi de 9h à 17h50 pour l'accueil de jour

L'UDAF : COORDINATION VIF ET TELEPHONE GRAVE DANGER

MISSIONS :

- Garantir, après évaluation des besoins, la coordination des différents acteurs afin d'assurer une prise en charge globale et dans la durée, des personnes victimes de violences au sein du couple et de leurs enfants.
- Mission de proximité, qui ne se substitue pas aux acteurs et services existants. La personne victime, ou tout professionnel rencontrant une personne victime, peut saisir les coordinatrices par téléphone, sur rendez-vous ou dans le cadre des permanences dans les commissariats ou Communauté de Brigade.
- Les coordinatrices sont également référentes du Téléphone Grave Danger, généralisé sur l'ensemble du territoire par la loi du 04 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Les actions :

- ✓ Après évaluation de la situation et des besoins de la personne, information et orientation vers les dispositifs adaptés et coordination de son parcours.
- ✓ Mobiliser les structures sanitaires et sociales, les acteurs de l'hébergement et/ou du logement, tout en veillant à la mise en place d'un accompagnement psychologique et juridique favorisant la reconstruction et le retour à une autonomie de la personne victime et de ses enfants.
- ✓ Accompagnement « téléphone grave danger ». Dans le cadre de ce dispositif, la coordinatrice reçoit et centralise les situations signalées par les professionnels rencontrant une personne en situation de grave danger. La coordinatrice transmet une évaluation au Procureur de la République en indiquant des informations sur la victime, l'auteur, sur l'historique de la situation et assiste le Parquet lors de l'attribution des terminaux. Après la remise du téléphone, la coordinatrice accompagne et oriente, notamment vers les associations spécialisées, la personne victime, avec pour objectif de sécuriser sa situation.

ENGAGEMENTS :

A compter du 1^{er} octobre 2019 la coordinatrice VIF basée en zone gendarmerie s'engage dans la prise en charge des situations de violences intrafamiliales qui lui seront signalées, en collaboration avec les différents acteurs et services agissant auprès de la victime. Elle participe à la stratégie et aux travaux développés par le CLSPD dans ce domaine.

CONTACT :

Tél : 06.81.82.00.02

Nom du référent : GOHIER Catherine

Mail : catherine.gohier@gendarmerie.interieur.gouv.fr

HORAIRES

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Le mercredi de 8h00 à 12h00

L'ASSOCIATION AVIR 82 : ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES

MISSIONS

L'AVIR 82 a pour mission l'accueil, l'écoute, l'information, l'accompagnement et l'orientation des victimes d'infractions pénales.

Le service d'aide aux victimes de l'AVIR 82 met en œuvre les évaluations des victimes (EVVI)

Cette évaluation a pour but d'identifier les victimes qui, en raison notamment de la nature de l'infraction subie ou de leurs caractéristiques personnelles sont particulièrement exposées à des risques de représailles ou d'intimidation de la part de l'auteur des faits, ainsi que des risques de victimisation secondaire.

Les bénéficiaires sont les victimes orientées à l'AVIR 82 par les services du parquet ainsi que par les services de police et de gendarmerie.

ENGAGEMENTS :

Dans le cadre du présent contrat local de mobilisation, l'AVIR 82 s'engage à saisir en tant que de besoins la coordinatrice VIF et à répondre à ses sollicitations.

Pour parfaire à notre implication, le service d'aide aux victimes de l'AVIR 82 tient des permanences sur le territoire de Moissac : Brigade de Gendarmerie : le 1^{er} lundi de chaque mois : de 14h à 17h

CONTACT

Tél : 05.63.66.58.09

Noms de référents : Nadège FRAUCIEL

Adresse : 33, rue de la République – 82000 Montauban

Mail : contact@avir82.org

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Les permanences :

→ Permanence principale : Palais de justice – 3, place du coq – 82000 Montauban
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

➔ Pour la collectivité

Coordination le Maire de Moissac

COORDINATION DU CLSPD

MISSIONS :

La coordonnatrice du CLSPD est chargée de coordonner la mise en œuvre du présent contrat local et assure l'interface entre l'ensemble des partenaires sur la thématique des violences ; elle anime et participe aux groupes de travail thématiques mis en place dans ce cadre. Dans le cadre de la mise en œuvre et du développement des actions de prévention, elle organise les différentes rencontres entre l'ensemble des partenaires impliqués ; et coordonne les différentes actions conduites en matière de violences

ENGAGEMENTS :

Dans le cadre du présent contrat local la mission de coordination du CLSPD s'engage à

- Sensibiliser les professionnels à la thématique des violences sexistes et sexuelles
- Communiquer toutes les situations de violences dont elle aura eu connaissance, à la Coordinatrice départementale VIF
- Informer les personnes en difficulté de la possibilité de saisir la coordonnatrice
- Mobiliser et animer le groupe prévention des violences du CLSPD
- Recenser et évaluer les besoins des publics
- Développer des projets de coordination

CONTACT

Tél : 05.63.04.63.92

Nom de référent : Sylvie DUPLEIX REYNES, coordonnatrice du CLSPD

Adresse : place Roger Delthil 82 200 Moissac

Mail : s.dupleix@moissac.fr

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et 14h00 à 17h30

LA POLICE MUNICIPALE

ENGAGEMENTS :

Dans le cadre du présent protocole, la police municipale s'engage à :

- Sensibiliser les professionnels à la thématique des violences intrafamiliales
- Communiquer toutes les situations de violences intrafamiliales dont elle aura eu connaissance, à la Coordinatrice du CLSPD de Moissac.
- Informer les personnes en difficulté de la possibilité de saisir la coordonnatrice en leur transmettant ses coordonnées via une fiche d'information.
- Apporter une assistance à la coordonnatrice et/ou un intervenant engagé dans le présent contrat afin de l'accompagner lors d'une visite à domicile ou tout autre déplacement et ce dans le respect du cadre légal.

CONTACT :

Tél : 05.63.04.63.62

Noms de référents : David GHIBAUDO

Adresse : Mairie de Moissac Place Roger Delthil 82 200 Moissac

Mail : d.ghibaudo@moissac.fr

Horaires d'ouverture Eté : Du lundi au vendredi 07h00 à 22h00 Dimanche 07h00-13h00

Hiver : Du lundi au vendredi 07h30 à 20h00 Dimanche 07h00-13h00

LE POLE « RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENTS » DE LA MAIRIE DE MOISSAC

MISSIONS

Le pôle « ressources et accompagnements » mène essentiellement des actions de prévention, d'accompagnement à la parentalité et d'inclusion aux loisirs.

ENGAGEMENTS :

- Être un lieu d'écoute pour les familles
- Informer les familles sur leurs droits et sur les modalités de prise en charge des publics victimes de violences, orienter vers les partenaires spécialisés.
- Orienter et accompagner les familles vers la coordinatrice départementale VIF
- Accompagner les équipes dans le repérage des situations d'enfants co-victimes des violences intrafamiliales. Sensibiliser et favoriser la formation des professionnels
- Offrir un accompagnement spécifique aux enfants victimes : atelier autour de la gestion des émotions, du vivre ensemble, et aussi du rapport au corps et à l'intimité, avec pour projet qu'un professionnel du pôle soit formé à l'atelier Pigment.
- Être ressource pour les partenaires en recherche d'éléments d'observations des situations.

Par ailleurs le pôle ressources et accompagnement s'engage dans la mesure de ses possibilités à participer au fonctionnement du CLSPD à travers ses diverses instances dédiées aux violences sexuelles et sexistes.

CONTACT

Tél : 06.72.79.24.17

Noms de référents : **PELLETIER Céline, DIA Karine**

Adresse : Mairie de Moissac Place Roger Delthil 82 200 Moissac

Mail c.pelletier@moissac.fr

Horaires d'ouvertures :

Lundi : 13h30-17h30

Mardi : 9h00-12h / 13h30-17h30

Jeudi : 9h-12h

Vendredi : 9h-12h

LES SERVICES SOCIAUX DE LA MAIRIE : LE CCAS

ENGAGEMENTS :

Dans le cadre du présent protocole, les services du CCAS s'engagent à :

- Favoriser, dans l'exercice des missions d'action sociale dévolues au CCAS, l'information de l'utilisateur sur les droits fondamentaux

- Informer les personnes en difficulté des modalités de prise en charge des publics victimes de violences intrafamiliales qui existent sur le territoire et notamment la possibilité de saisir la coordinatrice VIF en leur transmettant ses coordonnées.
- Participer à la construction et à la pérennité du réseau partenarial en matière de violences intrafamiliales et des violences sexistes et sexuelles.
- Sensibiliser et favoriser la formation des professionnels du CCAS à la thématique des violences intrafamiliales
- Communiquer toutes les situations de violences intrafamiliales dont elle aura eu connaissance, à la Coordinatrice du CLSPD de Moissac.
- Enfin le CCAS s'engage dans la mesure de ses possibilités à participer au fonctionnement du CLSPD à travers ses diverses instances dédiées aux violences sexuelles et sexistes.

CONTACT :

Tél : 05.63.04.63.90

Noms de référents Christine DEFIN BAUDET

Adresse : 27 rue de la Solidarité 82 200 Moissac

Mail : c.defin@moissac.fr

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et 14h00 à 17h00

➔ Pour la justice

LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

MISSIONS

Le procureur de la République met en œuvre les suites pénales qu'il estime nécessaires en réponse aux infractions qui lui sont révélées et veille à l'information et à l'aide due aux victimes ».

ENGAGEMENTS :

Le procureur de la République s'engage :

- à étudier avec diligence et soin les cas de violences sexuelles et sexistes qui lui sont soumis,
- de mettre en œuvre les mesures de protection de la victime et de ses enfants pour éviter la répétition des faits, et notamment les interdictions de contact et les interdictions de paraître, les attributions de téléphone grave danger,
- de privilégier chaque fois que nécessaire la présentation du mis en cause devant lui en requérant l'éviction de l'auteur de violences du domicile commun,
- de suivre chaque fois que nécessaire le mis en cause de la commission des faits jusqu'à l'exécution des peines sans qu'il n'y ait de rupture dans ce suivi,
- de privilégier également les sanctions à forte teneur pédagogique comme les stages de responsabilisation des auteurs de violences.

CONTACT PERMANENCE :

Tél : 05 63 21 40 55 / 06 08 43 01 31

Mail : cep.ttr.pr-tgi-montauban@justice.fr

➔ Pour l'Etat

COORDINATION : LE PREFET

LE GROUPEMENT DE GENDARMERIE

ENGAGEMENTS :

- Communiquer les situations de différends ou violences intrafamiliales à l'ISG et rapidement en cas d'urgence.
- Sur les lieux d'intervention, notifier à la victime, une notice d'information.
- Participation au(x) groupe(x) de travail « Violences intrafamiliales » mis en place au sein du CLSPD.
- En fonction des situations, mettre à la disposition du coordonnateur, ou de l'ISG, un bureau au sein de la brigade de proximité à Moissac.
- En fonction des ordres du jour programmés, participation du référent BPF aux réunions d'information ou de formation sur la thématique des violences intrafamiliales.

CONTACT :

Tél. 05.63.04.00.43

Capitaine Claude GRIALOU, Commandant la communauté de brigades à Moissac.

MDC NICOLAS, référent de l'unité de protection des familles de la communauté de brigades à Moissac

Adresse : 77 Avenue du Chasselas 82 200 Moissac

Mail : cob.moissac@gendarmerie.interieur.gouv.fr

**LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION
SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
(DDCSPP)**

La délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité

MISSIONS :

La déléguée aux droits des femmes et à l'égalité a en charge la mise en œuvre de la politique publique menée par le Gouvernement en matière de lutte contre les violences faites aux femmes.

Cette politique, institutionnelle et partenariale s'attache à prévenir et lutter contre toutes les formes de violences (violences conjugales, viols, agressions sexuelles, harcèlements sexuels et sexistes, agissements sexistes, mariages forcés, mutilations sexuelles,

prostitution... que ces violences soient perpétrées dans sphère privé comme publique, incluant les violences au travail, dans les transports.)

ENGAGEMENTS :

- Associer systématiquement le CLSPD de Moissac à l'ensemble des travaux de l'Observatoire départemental de lutte contre les violences faites aux femmes, dont il est membre
- Veiller à ce que le territoire bénéficie pleinement du déploiement du second poste de coordination VIF qui couvre désormais la zone gendarmerie dont dépend le territoire couvert par le CLSPD
- Permettre en tout point du territoire une prise en charge globale et de qualité des femmes victimes de violences et de leurs enfants.
- Soutenir les actions de prévention, de prise en charge des victimes et de leurs enfants, de prévention de la récidive des auteurs de violences initiées dans le cadre du CLSPD

CONTACT :

Tel : 05 63 21 18 08

Nom de référent : Brigitte LAMOURI

Adresse : DDCSPP 140 avenue Marcel Unal 82 000 Montauban

Mail : brigitte.lamouri@tarn-et-garonne.gouv.fr

L'INSPECTION ACADEMIQUE

ENGAGEMENTS :

LES CENTRES HOSPITALIERS

- ◆ Unité d'Accueil des Victimes de violences U.A.V. : Centre Hospitalier de Montauban

Mission :

Engagement:

Contact :

Centre Hospitalier de Montauban- 100 rue Léon Cladel - BP 765 82013 MONTAUBAN
CEDEX

Mission

CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL CASTELSARRASIN / MOISSAC

MISSIONS :

Le CHICM a pour mission de prendre en charge les personnes nécessitant des soins médicaux.

ENGAGEMENTS :

Lorsqu'une personne victime de violence se présente au service des urgences du CHI de Moissac, le médecin des urgences prend un rendez-vous avec celle-ci à l'UAV de Montauban. A la demande du médecin de l'UAV, un entretien avec la psychologue du CHI de Moissac peut être proposé à une victime de violences au sein du couple. Il peut se poursuivre par une prise en charge en fonction des besoins présentés par la personne.

La psychologue du CHI de Moissac peut aussi être sollicitée par une des coordinatrices VIF de l'UDAF82 ou tout autre professionnel du réseau, tout comme par la victime elle-même, pour une évaluation de la situation (pouvant donner lieu à la remise d'une attestation pour la justice) et / ou une prise en charge psychologique.

Par ailleurs, le Centre Hospitalier Intercommunal de Moissac s'engage dans la mesure de ses possibilités à participer au fonctionnement du CLSPD à travers ses diverses instances dédiées aux violences sexuelles et sexistes.

Enfin, le CHI de Moissac s'engage à sensibiliser le personnel de l'hôpital dans son ensemble et de façon renforcée les personnels du service des Urgences.

CONTACT :

Tél : 05 63 04 88 40

Nom de référent : Saba LIGNON, Psychologue

Adresse : CHICM 12, boulevard Camille Delthil

Mail : s.lignon@ch-cm.fr

➔ Pour le département de Tarn-et-Garonne

Coordination : le président du conseil général

**LA MAISON DEPARTEMENTALE DES SOLIDARITES DE
MOISSAC****MISSIONS :**

- Accueil et soutien dans la prise en charge des personnes victimes de violences avec les professionnels du service du Pôle des Solidarités Humaines (assistant(e) de service social, conseiller(e) en économie sociale et familiale, infirmier(e)...))
- Protection parent-enfant dans le cadre des dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance
- Accompagnement vers le dépôt de plainte avec l'aide des structures d'aide aux victimes
- Mise en place d'un accompagnement pour la recherche de logement
- Savoir repérer l'interlocuteur ressource en fonction de la singularité de la situation (gendarmerie, hôpital, CIDF, planning familial...)

ENGAGEMENTS :

En tant que de besoin et sous la responsabilité du responsable de la maison départementale des solidarités, les agents de la MDS participeront au groupe thématique, à la cellule de veille. Ils assureront un lien avec la coordinatrice autant que nécessaire sur les situations. "

CONTACT

Tél : 05.63.04.65.00

Nom de référent : Responsable de la maison départementale des solidarités

Adresse : 8, Place des Récollets 82 200 Moissac

Heures d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00

➔ Autres Partenaires du Territoire

LA MISSION LOCALE DU TARN ET GARONNE

MISSIONS :

Des missions d'accueil, d'accompagnement et d'orientation pour des jeunes de 16 à 25 ans du département sortis du système scolaire avec ou sans qualification.

Des moyens au quotidien : Afin d'apporter des réponses individualisées, selon le niveau, les besoins, les difficultés :

- Entretiens individuels avec un référent unique afin de définir un projet professionnel, construire un parcours de formation et d'insertion professionnelle
- Informations sur les métiers porteurs d'emploi, les entreprises qui recrutent, les formations
- Accompagnement jusqu'à la consolidation de la situation professionnelle et sociale

ENGAGEMENTS :

Dans le cadre du présent contrat, La Mission Locale s'engage à communiquer toutes les situations de violences intrafamiliales concernant le territoire de Moissac dont elle aura eu connaissance, à la Coordinatrice VIF.

Par ailleurs la Mission Locale s'engage dans la mesure de ses possibilités à participer au fonctionnement du CLSPD à travers ses diverses instances dédiées aux violences sexuelles et sexistes.

La Mission Locale assure des permanences sur Moissac au sein de la Maison de l'emploi et de la Solidarité, tous les lundis journée, mercredis après-midi, jeudis journée et vendredi matin.

CONTACT :

05 31 78 00 00 (taper 2).

Responsable d'Antenne de Castelsarrasin : Nadine TESTUT

Nom des référents (permanence Moissac) : Corinne Lannes, Florence Willmann
Mail c.lannes@missionlocale82.org / f.willmann@missionlocale82.org

CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALES DE TARN ET GARONNE

MISSIONS :

ENGAGEMENTS :

CONTACT

ESCALE CONFLUENCES

MISSIONS :

L'association a pour objet de venir en aide aux personnes en grande précarité et de lutter contre les exclusions sous toutes leurs formes.

La mise à l'abri et la réinsertion socioprofessionnelle constituent ses missions principales. Escale Confluences est une association qui vise, à travers les accompagnements sociaux qu'elle propose, à développer un cadre d'accueil interculturel.

C'est une association qui agit contre la grande précarité en permettant la mise à l'abri des personnes les plus démunies. Elle base son action sur le droit pour tous d'avoir accès à un hébergement et lutte contre toutes les formes de discrimination.

Elle propose :

– Un accueil de jour : douches, bagagerie, espace cuisine, machine à laver, domiciliation et écoute ouvert au tout venant et aux personnes hébergées.

– Un accompagnement social et professionnel : appui aux démarches socio-administratives pour faire valoir les droits des plus démunis, ouvert au tout venant et aux personnes hébergées.

– Un hébergement d'urgence (dispositif 115), un dispositif de stabilisation, logements autonomes et un HUDA (Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile), ouverts aux personnes orientées par les autorités compétentes.

– Un chantier insertion : aide apportée aux personnes éloignées du marché de l'emploi pour acquérir ou renforcer des compétences professionnelles et faciliter la réinsertion dans le monde de l'emploi. A l'intérieur de ce dernier, l'atelier vélo (SPAD) : facilitation de l'aide à la mobilité pour les personnes hébergées avec mise à disposition de vélos et atelier de réparation.

ENGAGEMENTS :

Dans le cadre du présent contrat, l'association Escale Confluences s'engage à :

- Communiquer les situations de violences dont elle aura eu connaissance, à la Coordinatrice départementale VIF.
- A participer, dans la mesure de ses possibilités, aux réunions thématiques sur les violences intrafamiliales mises en place par le CLSPD.
- A mettre en place ou à participer à des sessions d'informations / formations pour les professionnels de l'association sur la thématique, objet du présent contrat.

CONTACT :

Tél : 05.63.04.26.66

Nom du référent : Chef de service / Direction

Adresse : 23 chemin du vignoble 82200 Moissac

Courriel : contact@ecasso.fr

ENGAGEMENTS :

CONTACT

EPICE 82

MISSIONS :

ENGAGEMENTS :

CONTACT :

MAISON DES ADOS 82

MISSIONS :

ENGAGEMENTS :

CONTACT :